



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION & SPECIFIC RULES



CHAMPIONNAT PROVINCIAL SENIOR MASCULIN 2027
2027 SENIOR MEN'S PROVINCIAL CHAMPIONSHIP

Club de curling Aurèle-Racine
Aurèle-Racine curling club

Du 17 au 21 mars 2027 / March 17-21, 2027

1- INFORMATIONS GÉNÉRALE / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la règlementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance.

Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitors Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence.

Club hôte

Curling de Curling Aurèle-Racine
3010, Place des Loisirs
Sorel-Tracy, QC, J3R 5S5

Host club

Aurèle-Racine curling club
3010, Place des Loisirs
Sorel-Tracy, QC, J3R 5S5

Arbitre en chef

À venir (arbitre en chef)
À venir (adjointe)

Head official

TBD (head official)
TBD (assistant)

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu le (à venir) pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjointe et Laurie St-Georges seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponible lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca)

Team meeting

An online meeting will be held on (TBD) to answer questions about the championship. The head umpire, his assistants and Laurie St-Georges will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca)

Prix d'esprit sportif Réjean-Paré

Le prix Réjean-Paré sera remis à un compétiteur qui se démarquera par son esprit sportif, plus particulièrement par le respect des règles du jeu, des officiels et des adversaires tout en demeurant compétitif. Des formulaires de vote seront remis aux équipes par l'arbitre en chef.

Réjean-Paré sportsmanship award

The Réjean-Paré Sportsmanship Award is awarded annually to the player who demonstrates exemplary sportsmanship through their respect of fellow players, officials and the rules of play. Voting forms will be supplied to the teams by the head official

Formulaire d'entente de participation

Les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant votre premier match.

Participation Agreement Form

All teams must sign a participation agreement form (Annex C) and return it to the head official prior to the start of their first game.

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>Formule du championnat</u> Les équipes sont divisées en deux (2) sections de huit (8) équipes et disputent un tournoi à la ronde intrasection (7 matchs) à l'issue duquel les deux (2) meilleures équipes de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire (Page à quatre (4) équipes).	<u>Championship format</u> Teams are divided in two pools of eight (8) teams. A 2 section Round Robin is played (7 games) and the top two (2) teams from each pool will qualify for the championship round (4-team Page playoff system).
<u>Équipement</u> Veuillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le brossage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>Equipment</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in progress.
<u>Durée des matchs</u> Les matchs seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de cinq (5) minutes après le quatrième (4^e) bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après que quatre (4) bouts aient été complétés. S'il y a égalité suite aux bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.	<u>Length of games</u> All the games played throughout the championship will be eight (8) ends long and there will be a mandatory five (5) minute break after the 4th end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end. If games are tied after the completion of the eighth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (continue where play left off without bringing stones to the opposite end).
<u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter huit (8) bouts sera de trente (30) minutes et quatre minutes 30 secondes (4,5 minutes) seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight-end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.
<u>Temps morts</u> Chaque équipe a droit à un (1) temps morts par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires.	<u>Timeouts</u> Each team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end.

Le chronomètreur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur de l'équipe en jeu. Les temps morts sont d'une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou du cinquième joueur). Du temps additionnel pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef. L'entraîneur ou le cinquième (5^e) joueur (mais pas les deux) peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort. L'entraîneur ou le cinquième (5^e) joueur de l'équipe qui n'a pas appelé le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité vitrine de la piste seulement.	The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout. Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding any displacement time by the coach or 5th player. Additional time may be added at the head official's discretion. The coach or the fifth player (but not both) can join the team on the ice at any time during the 60 second timeout. The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the home end of the ice.
<u>Zone sans ricochet</u> Si, avant que la sixième (6^e) pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et mordante de la ligne médiane vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane et dans la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de : i. Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise ; ou ii. Laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées.	<u>No tick zone</u> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to: i. Remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or ii. Leave all stones where they came to rest.
<u>Périodes d'entraînement pré-compétition</u> Il n'y aura pas de période d'entraînement officielle avant le début du championnat.	<u>Pre-competition practices</u> There will be no official practice time scheduled prior to the start of the championship.
<u>Période d'échauffement d'avant-match</u> Les périodes d'échauffements d'avant-match débuteront trente (30) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux (2) équipes ont droit à une période d'échauffement sur la piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser neuf (9) minutes, plus deux (2) fois une (1) minute pour les placements de dernière pierre (PDP).	<u>Pre-game practices</u> Pre-game practices will begin thirty (30) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of nine (9) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the last stone draws (LSD).
<u>Périodes d'entraînement en soirée</u> Veuillez noter qu'il n'y aura pas de période d'entraînement en soirée de disponible.	<u>Evening practices</u> Please note that there will be no evening practices available.

<u>Avantage de la dernière pierre (ronde préliminaire)</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) PDP effectués lors de la période d'échauffement d'avant-match. Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins trois (3) PDP pendant le tournoi à la ronde soit un minimum d'un PDP avec la rotation horaire et un avec la rotation antihoraire (cinquième joueur exclus) et les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront les placements à l'arbitre en chef avant le début de la première période d'échauffement. Une équipe ne respectant pas cette consigne perdra l'avantage du marteau pour la totalité des éliminatoires. La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres rouges aura la première période d'échauffement et effectuera ses placements dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe lançant les pierres jaunes s'échauffera en deuxième et lancera également ses placements dès la fin de sa période. Pour les deux équipes, les deux (2) PDP doivent être effectués avec les rotations suivantes : premier placement avec la rotation horaire et deuxième placement avec la rotation antihoraire. La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison. Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	<u>Last rock advantage (preliminary round)</u> Last rock advantage will be determined by two (2) LSD thrown during the pre-game practice. Each member of the team must throw at least three (3) shootouts during the round robin, a minimum of one with the clockwise rotation and one with the counterclockwise rotation (5th player excluded). Both teams must advise the official of which player will be throwing the shootout before the start of the first practice. A team that does not respect this rule will lose the advantage of the hammer for the playoffs. Rock color is predetermined during round robin play. The team throwing red stones will practice first and will complete their LSD immediately after the practice. The team throwing yellow stones will practice second and will also complete their LSD thrown immediately after the practice. For both teams, the two (2) LSD stones must be thrown with the following rotations: First stone with the clockwise rotation and second stone with the counterclockwise rotation. Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house. If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.
<u>Bris d'égalité</u> Aucun bris d'égalité ne sera joué pour la qualification des équipes pour la ronde éliminatoire. Les égalités seront brisées comme suit: 1- Fiche victoires-défaites entre les équipes impliquées 2- Le cumulatif des tirs de précision Les douze (12) meilleurs résultats sur quatorze (14) seront comptabilisés	<u>Tiebreakers</u> No tiebreaker game will be played to determine the teams qualified for the playoffs. The ties will be broken as follow: 1- Win-loss record between only the implicated teams 2- LSD total – best twelve (12) of fourteen (14) results are calculated
<u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u>	<u>Team ranking and playoff round</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 8 in each section as follows:

À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes de chacune des deux (2) sections seront classées de 1 à 8 en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires-défaites globale 2- Fiche victoires-défaites entre les équipes impliquées 3- Le cumulatif des tirs de précision Les douze (12) meilleurs résultats sur quatorze (14) seront comptabilisés Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (tirs de précisions). Les trois (3) meilleures équipes de chacune des sections seront qualifiées pour la ronde éliminatoire. QA1 et QB1 passeront directement dans leur demi-finale respective. QA2 et QB3 s'affronteront dans le quart de final #2. QB2 et QA3 s'affronteront dans le quart de final #1. Le gagnant du quart de final #2 (QA2 vs QB3) jouera la demi-finale #2 contre QB1. Le gagnant du quart de final #1 (QB2 vs QA3) jouera la demi-finale #1 contre QA1. Les gagnants de chaque demi-finale auront leur place en finale.	1- Overall Win-Loss record 2- Win-loss record between only the implicated teams 3- LSD total – best twelve (12) of fourteen (14) results are calculated Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (LSD) The three (3) top-ranked teams from each section will qualify for the playoff round. QA1 and QB1 will receive a bye directly to their respective semifinals. QA2 and QB3 will face each other in Quarterfinal #2, while QB2 and QA3 will face each other in Quarterfinal #1. The winner of Quarterfinal #2 (QA2 vs. QB3) will advance to Semifinal #2 against QB1. The winner of Quarterfinal #1 (QB2 vs. QA3) will advance to Semifinal #1 against QA1. The winners of each semifinal will advance to the final.
<u>Choix de la couleur des pierres et avantage de la dernière pierre – ronde éliminatoire</u> Au cours des éliminatoires, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoires-défaites. L'équipe avec l'avantage de la dernière pierre s'échauffera en premier. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques, l'équipe avec le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par deux (2) placements tel que décrit précédemment. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques et qu'elles ne proviennent pas de la même section (pool) l'équipe avec le meilleur cumulatif des PDP (12 meilleurs résultats sur 14) aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements tel que décrit précédemment. Rondes éliminatoires	<u>Rock selection and last rock advantage (playoffs)</u> For the entirety of the playoffs, last rock advantage and the choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record (except in the final). The team with last rock advantage (hammer) will practice first. If both teams have the same win-loss record, the higher ranked team will have the choice of colour or of practice order. Last rock advantage will be determined by two (2) draws to the button as previously described. If both teams have the same record and come from opposite pools, the team with the best shootout (best 12 of 14) will have the choice of colour of practice order. Last rock will be determined by two (2) draws to the button at previously described. Playoffs

Les équipes devront choisir un jeu complet de pierres (ex. : jaunes de la glace B). À chaque ronde éliminatoire, l'équipe avec la meilleure fiche victoires-défaites aura priorité sur le choix des pierres. Si plus d'une équipe ont la même fiche victoires-défaites, le choix des pierres sera accordé à l'équipe avec le meilleur cumulatif de PDP (12 meilleurs résultats sur 14)	Teams will be required to select one complete set of stones (e.g., the yellow stones from Sheet B). In each playoff round, the team with the better win-loss record will have priority in selecting the stones. If more than one team has the same win-loss record, stone selection priority will be given to the team with the better cumulative LSD score (12 best results out of 14).
--	--

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le but sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion ; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-8) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des médias sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

Contact info pour l'équipe : Nom _____ **cellulaire :** _____

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - Photographient ;
 - Enregistrent des vidéos ;
 - Filment ; et/ou
 - Enregistrent ma voix ; et suite à
 - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - Être interviewé pendant l'événement et
 - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.